

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

DES MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA

DEUXIEME SERIE—1899-1900

TOME V

SECTION I

LITTERATURE FRANÇAISE, HISTOIRE, ARCHEOLOGIE, ETC.

UNE PAGE SOMBRE DE NOTRE HISTOIRE

Par M. le juge GIROUARD

PAR
M. le juge
GIROUARD

EN VENTE CHEZ

J. HOPE ET FILS, OTTAWA; THE COPP-CLARK CO., TORONTO

BERNARD QUARITCH, LONDRES, ANGLETERRE

1899

V—*Une Page sombre de notre Histoire—L'Expédition du Marquis de Denonville,*

PAR M. LE JUGE GIROUARD.

(Présenté par M. DeCelles et lu le 25 mai 1899.)

Un arrière-petit-fils du marquis de Denonville, gouverneur général du Canada de 1685 à 1689, m'écrivait l'autre jour qu'il était à préparer l'histoire de l'administration de son ancêtre, et il me pria de lui envoyer un exemplaire de mon *Lake St. Louis*. En parcourant quelques volumes de la *Correspondance générale*¹ déposés aux Archives du Canada depuis que mon livre a été publié, j'y ai trouvé des documents inédits qui jettent un jour nouveau sur cette page sombre de notre histoire. Je serais heureux si, en présence des nouvelles pièces que je produis, il pouvait les interpréter autrement que je l'ai fait.

Sur le témoignage de Gédéon de Catalogne,² témoin oculaire, j'ai dit dans mon *Lake St. Louis* que le marquis de Denonville s'était rendu coupable d'une supercherie sans nom à l'égard des Iroquois, qu'il avait fait inviter à un grand festin au fort Frontenac, à Cataracouy (Kingston, de nos jours), pendant l'été de 1687, dans le but de conclure une paix générale. Je ne saisis le festin fut donné, mais il est certain qu'un certain nombre d'invités se rendirent au fort, attendant M. de Denonville et l'intendant Champigny, envoyé d'avance pour exécuter ses ordres, avec l'aide d'une escorte de trente hommes. "Chemin faisant, dit Catalogne, tous les Iroquois qu'il trouva en route il les invita à un festin qu'il allait faire audit fort. Ceux qui étaient cabanez autour de ce poste, y furent

¹ La *Correspondance générale* fait partie des archives nationales à Paris et se compose de plusieurs séries ; celles qui ont rapport au Canada sont connues sous les désignations de "Série C 11", laquelle comprend les documents reçus à Paris du Canada, et de "Série B", formée de la correspondance envoyée de Paris aux colonies. Une bonne partie de la première série a été copiée et se trouve dans les archives du Canada à Ottawa, dont M. Douglas Brymner est le savant conservateur depuis l'établissement du bureau, en 1872. Tous les volumes en sont disposés dans un ordre parfait, mais il est regrettable que le plus grand nombre soient sans table des matières. La série B et des milliers de documents conservés dans les archives de Paris et dans celles des grandes villes d'Europe sont encore à dépouiller et à copier. En 1897, un premier volume de la collection Moreau Saint-Méry arriva à Ottawa. M. Edouard Richard, l'auteur d'*Acadia*, chercheur infatigable, est tout spécialement chargé des archives de Paris, en remplacement du regretté Joseph Marmette.

² Il signait "Catalogne" tout court : greffe de Bourguine, 7 novembre 1685 ; greffe d'Adhémar, 23 février 1699 ; *Vieux Lachine*, 25 ; *Lake St. Louis*, 66 ; Mémoire sur les seigneuries, col. Moreau Saint-Méry, aux Archives du Canada, p. 173. Presque tous les mémoires du temps et ses descendants écrivent "Gédéon De (ou de) Catalogne" : *Mém. de la Société royale*, 1^{re} série, II, 7 ; *Jug. et Dél.*, IV, 370, 375, 471 *Ibid.*, VI, 1015.

invitez aussy. Pendant ce tems là, il y avoit des charpentiers qui dispo-
soient de pièces de bois par couche pour mettre tous les convives.

“Le jour estant arrivé pour le festin, tous les convives furent arrestez
et comme il n’y avoit pas de logement pour servir de prison, on les mit
au nombre de 95 hommes, un sept (ceps) au pied”, etc., c’est-à-dire qu’ils
furent tous faits prisonniers. (*Collection de M^{ss}*, I, 599.¹)

Ce coup fait, l’intendant repartait pour Montréal. En route, au-
dessus de tous les rapides, il fit la rencontre du gouverneur général qui
montait à la tête d’une armée de plus de deux mille hommes,² formée de
832 réguliers, 930 miliciens, 300 Sauvages et 100 hommes pour le service
de 200 bateaux plats et d’un pareil nombre de canots d’écorce. (*Cor.
gén.*, IX, 52; *Ibid.*, XI, 153.) Il était accompagné d’un état-major brillant
et de plusieurs seigneurs et notables du pays : entre autres, le chevalier
Hector de Callières, gouverneur de Montréal, le chevalier Philippe de
Rigaud de Vaudreuil, commandant des troupes du roi et arrivant de
France,³ plus tard marquis et gouverneur général, le baron de Lahontan,
Charles Le Moyne de Longueuil, plus tard premier baron de Longueuil,
Le Moyne de Sainte-Hélène, Portneuf, fils du baron de Bécancourt,
Fleutelot de Romprey, Saint-Cirq, le chevalier de Troyes, le chevalier de
Baugy, aide de camp, Valrennes, l’abbé de Belmont, Berthier, Desme-
loizes, La Valtrie, Granville, Claude de Ramesay, commandant de la
milice et plus tard gouverneur de Trois-Rivières puis de Montréal, Le
Gardeur de Repentigny, Aubert de La Chesnaye, Louvigny, Le Ber de
Saint-Paul, Dupuy, Sidrac Dugué de Boisbriant et Gédéon de Catalogne.
Plus tard, cette armée fut grossie de près de cent soixante et dix Français
et quatre cents Sauvages, leurs alliés, descendus exprès des Pays d’en
haut, sous le commandement d’Olivier Morel de La Durantaye, de La
Forest, de Greyselon du Lhut, du chevalier Henri de Tonty, de Jacques
Bourdon d’Autray et de Nicolas Perrot. (*Collection de M^{ss}*, I, 560 ; *Cor.
gén.*, IX, 42, 53, 57, 87, 88, 97, 112, 179 ; *Jug. et Dél.*, III, 249.)

Catalogne, continuant sa relation, ajoute : “L’armée ainsy disposée
partit de Montréal à la fin, arrivant à la Galette⁴ qui est le haut de tous
les rapides. Nous y rencontrasmes monsieur de Champigny qui rendit
compte à monsieur le marquis de Denonville de l’expédition qu’il venait

¹ Publiée sous les auspices de la législature de Québec en 1883. La collection
Moreau Saint-Méry, aux Archives du Canada, contient ce mémoire.

² Un mémoire du temps élève ce chiffre à 3,000 hommes. (*Cor. gén.*, XI, 153.)

³ Il arriva au Canada en mai 1687 avec huit cents recrues, qui furent laissées en
arrière pour protéger les postes. Margry et Belmont disent “quinze cents hommes”
(*Vol. V, Introd.*, p. xxxv) ; Parkman : “huit cents réguliers” (*Frontenac*, éd.
1893, p. 144 ; *Hist. du Canada*, 20). M. de Denonville écrit au ministre qu’il a reçu
“huit cents recrues” (*Cor. gén.*, IX, 166). En janvier 1687, il avait demandé quinze
cents vétérans (*Ibid.*, 311). La traversée de M. de Vaudreuil fut faite en trente-
trois jours, la plus courte qui se fût vue. Lahontan, toujours à l’exagération, affirme
qu’elle fut faite en vingt-huit jours.

⁴ Prescott, de nos jours.

de faire et continua sa route vers Montréal et nous nous rendîmes trois jours après au Fort de Frontenac ; aussytost arrivez, nous fîmes un détachement qui, avec les canots qui convoyoient les vivres, menèrent les Iroquois dans les prisons de Québec.” (*Col. de M^{ss}*, I, 559, 560.)

Quarante d'entre eux furent expédiés aux galères de France, où plusieurs périrent de misère, malgré les soins et attentions des autorités. A l'automne de 1689, les survivants, au nombre de vingt environ,¹ et notamment le grand chef Oréaoué—le même qui par la suite devint l'ami des Français—furent renvoyés au pays avec le comte de Frontenac, qui venait y remplacer le marquis de Denonville.

Le 16 novembre 1689, M. de Champigny écrit au ministre que trois prisonniers des galères sont dans leur pays et que les autres sont aussi arrivés au Canada.² (*Cor. gén.*, X, 393.)

Le témoignage de M. de Catalogne—non signé et transmis plus de vingt-cinq ans après l'événement, probablement pour éviter les coups de hauts personnages—établit que la première arrestation des Iroquois, cabanés autour du fort Frontenac, fut faite par l'intendant Champigny. Mais a-t-il agi de son chef ou d'après les ordres du gouverneur ?

Margry et Parkman supposent que l'intendant Champigny fut le grand coupable et que le tort du gouverneur fut d'avoir ratifié son acte perfide et d'en avoir profité. Parlant de l'expédition de M. de Denonville, Margry dit, dans son Introduction au tome V de ses *Mémoires et Documents*, p. xxxvi : “M. de Champigny, pour que la marche des troupes ne fût pas connue, s'était avisé d'un triste moyen. Précédant l'armée à Montréal, puis au fort de Cataracouy, il avait, chemin faisant, invité tous les Iroquois qu'il rencontrait à un festin qu'il devait donner dans ce fort. Il y invita de même les Sauvages, cabanés aux environs de ce poste.” Puis l'éminent historien cite le témoignage (reproduit plus haut) d'un témoin oculaire, qu'il ne nomme pas mais que l'on sait aujourd'hui être Gédéon de Catalogne ; et il ajoute : “Après cette belle équipée, M. de Champigny repartait pour Montréal, d'où il envoyait en France, aux galères, les malheureux qui avaient cru pouvoir se confier à sa parole.”

Catalogne ne dit pas que ce fut M. de Champigny qui expédia les prisonniers à Québec et de là aux galères de France ; il affirme, au contraire, que ce transport fut fait par M. de Denonville après son arrivée au fort Frontenac. Il n'en trouva pas le nombre assez considérable, car d'après Catalogne (*Col. de M^{ss}*, I, 560) il envoya un détachement de voyageurs, sous le commandement du sieur Péré, pour saisir, au nord du

¹ Catalogne dit “trois”, et le P. de Lamberville, “treize”. Le rôle des Iroquois envoyés à Rochefort en 1689, évidemment pour faire la traversée, donne les noms de vingt et un Iroquois. (*Col. de M^{ss}*, I, 454, 572 ; *Rochemonteix*, III, 615.)

² Ces trois Iroquois, dont l'un était Oréaoué, débarquaient du *Saint-François-Xavier*, à Québec, le 12 octobre 1689, avec le comte de Frontenac. Les autres arrivèrent quelques jours après. (Margry, V, p. XLIX ; *Cor. Gén.*, X, 393.)

lac Ontario, tous les Iroquois qu'ils rencontreraient à 25 lieues du fort¹. Ils y furent amenés prisonniers et de là expédiés aux galères de France durant le séjour du gouverneur au fort. (*Col. de M^s*, I, 560 ; *Cor. gén.*, IX, 99.)

En 1688, M^{sr} de Saint-Vallier publiait à Paris un mémoire sur *l'Etat présent de l'Eglise en la Nouvelle-France*, etc., dans lequel il dit que M. de Denonville "s'assura sans peine à Kataracouy de près de deux cents personnes de la même nation (iroquoise) qui auroient pu fortifier les ennemis, s'ils eussent la liberté de les aller joindre et qui pourroient dans la suite nous servir d'otages pour la sûreté des prisonniers qu'on ferait sur nous". M^{sr} de Saint-Vallier ne soupçonne même pas qu'au moment où il écrivait ces lignes, le plus grand nombre des prisonniers iroquois, saisis à Cataracouy, étaient aux galères de France. Il faut ajouter que le prélat fit sa relation de l'expédition de M. de Denonville sur des lettres reçues pendant son séjour à Paris. Il était parti du Canada le 18 novembre 1686 et arrivé en France le 1^{er} janvier 1687, "après, dit-il, une traversée très orageuse". Il était de retour à Québec le 8 août 1688.

Ces atrocités étaient commises sous les yeux des hauts fonctionnaires, des nobles et des notables qui accompagnaient M. de Denonville, sans qu'ils parussent s'en émouvoir. Probablement qu'ils avaient raison de le croire autorisé de ses supérieurs à en agir ainsi. C'est ce que l'on verra bientôt.

L'abbé de Belmont, prêtre de Saint-Sulpice, missionnaire des Sauvages de la montagne de Montréal et un des assistants, nous dit à la page 20 de son *Histoire du Canada*, qu' "en vérité cela faisait pitié que des sauvages qui estoient comme sous notre protection fussent ainsi pris, pillés et enchaînez, et pris par l'appât d'un festin ; ce qui fut de pis, c'est : 1^o qu'on envoya les hommes à la fin de la campagne aux galères en France ; 2^o que la plus part des femmes et enfans moururent de tristesse et de la maladie pestilentielle qui se mit dans l'habitation ". Mais cette sympathie toute naturelle n'alla point jusqu'à une désapprobation publique ou générale.

Lahontan est le seul témoin oculaire qui parle d'intervention ouverte en faveur de ces malheureux, mais d'après son propre récit, elle ne dépassa pas son action individuelle. Il commence par affirmer "qu'ils ne méritoient rien moins que le traitement qu'on leur fit" ; puis il dit qu'il frémit à la vue "des jeunes sauvages de notre parti brûler leurs doigts à petit feu dans des pipes allumées", jusqu'au point "que je pensai les rouier de coups de bâton". Il ajoute qu'il faillit être fusillé sur le champ par les Sauvages alliés qui coururent aux armes. Il en fut quitte "pour une mercuriale et pour quatre ou cinq jours d'arrêt dans ma tente". Je crois

¹ Lahontan ne dit rien de l'arrestation des Iroquois cabanés autour du fort, attendant l'arrivée de M. de Denonville, et il affirme que celle des Iroquois à leurs villages, au nord du lac Ontario, fut faite par Champigny (t. I, p. 93). Il se trompe — ce que constatent non seulement la relation de Catalogne, mais presque tous les mémoires du temps, même ceux de M. de Denonville, comme on le verra ci-après.

que cette fois, comme trop souvent d'ailleurs c'est du roman et non de l'histoire que Lahontan écrivait.¹ Il connaissait trop bien la nature et les coutumes des sauvages pour exposer sa peau d'une façon aussi provocante. Il est même surprenant que les alliés n'aient pas dévoré quelques-uns de leurs ennemis, ce qui s'est vu en plus d'une pareille occasion, à la face même des Européens, français ou anglais, qui ne pouvaient empêcher ces atrocités.

Le témoignage de Monseignat,² secrétaire de M. de Frontenac, écrit en 1690, est aussi positif que celui de Catalogne. Parlant du grand chef Oréaoué,³ il dit : "Il estoit fort considéré parmy ses gens, et ce fut sous prétexte de paix et de festin d'alliance (qui est la manière dont on traite les affaires avec eulx), qu'ils furent attirés au fort Frontenac et pris prisonniers avec quarante autres de ses gens, par l'ordre de monsieur de Denonville. Il les a fait passer en France *comme vous l'avez su*, et ils seroient encore aux galères sy le Roy n'avoit jugé à propos de les renvoyer icy avec monsieur le comte, *la trahison qu'il leur avoit esté faite n'estant nullement de son goust.*"⁴ (*Col. de M^{ss}*, I, 485.)

Monseignat ne dit pas comment la nouvelle de cette perfidie arriva en France. A tout événement, ce prompt rapatriement des Iroquois fait honneur à la vieille France, coupable ou non. Les Acadiens déportés—avec ou sans la participation de la Grande-Bretagne, nous ne voulons pas examiner ce point contesté de l'histoire de l'Acadie⁵—ne furent pas traités aussi justement. La réparation se fait encore attendre. Elle viendra ; et ce sera de la Nouvelle-Ecosse, qui non seulement prononça et exécuta l'arrêt de leur dispersion, mais profita des nombreuses confiscations de biens meubles et immeubles qui la suivirent.

Monseignat a-t-il dit toute la vérité ? La cour de France a-t-elle connu les circonstances principales de l'arrestation et de la déportation des Iroquois ? M. de Denonville avait-il reçu quelques instructions de ses supérieurs à cet égard ?

Notons d'abord que lorsque le roi renvoie les Iroquois au Canada, il n'exprime aucune désapprobation de la conduite de M. de Denonville. Sa Majesté déclare que c'est "sur la demande qu'en a fait monsieur de Denonville". (*Col. de M^{ss}*, I, 447.) Enfin, lorsque le 31 mai 1689, elle

¹ Lemaire, missionnaire à la Louisiane, écrivait le 15 janvier 1714 : "On regarde en ce pays, comme des contes faits à plaisir, ce qu'on lit dans le baron de LaHontan, de cette partie occidentale de la Louisiane." (*Margry*, VI, 185).

² Monseignat était au pays depuis plusieurs années. En 1680, il était commis de La Salle, gouverneur du fort Frontenac. (*Jug. et Dél.*, II, 368.)

³ "Oréaoué", d'après Margry, V, p. XLIX ; "Ouréhouaré", selon Bibaud, *Panthéon*, 210, et "Ouréhaoué", d'après Parkman, *Frontenac*, éd. 1893, p. 195 ; probablement le même qui apparaît au rôle des Iroquois sous le nom de "Jean-Baptiste Ariouez" (*Col. de M^{ss}*, I, 454).

⁴ Les italiques ici et ailleurs sont de nous.

⁵ Voir *The Story of the Acadian Deportation* by John O'Hagan ; *Le Courrier du Livre*, II, 275, 318 ; *Col. of the Nova Scotia Historical Society*, II, 131, 149, 150.

le rappelle du Canada, ce n'est pas pour l'humilier, comme l'affirme Parkman (*Frontenac*, éd. 1893, p. 158), mais "pour vous donner de l'emploi dans mes armez, où je suis persuadé que vous me servirez avec la même application, le même zèle et le même succès que vous avez fait dans le passé".¹ (*Ibid.*, 451.)

Une des premières démarches de M. de Denonville, à son arrivée à Québec, fut de faire descendre le P. Jean de Lamberville, S.J. Ce dernier raconte dans une lettre du 23 janvier 1695, inédite jusqu'à ces dernières années, les instructions que le nouveau gouverneur lui donna : "Il me députa vers les Iroquois pour les inviter tous, en la personne de leur chef, à se trouver le printemps (1687) au rendez-vous qu'il marqua, pour y parler de la continuation de la paix et des moyens de la bien maintenir avec eux, et eux avec luy. On me dit d'engager la foy et la parole qu'on leur donnoit de leur seureté et liberté de venir à ce rendez-vous et de là de retourner chez eux."

A son retour chez les Iroquois, le P. de Lamberville assemble quarante des principaux chefs de toutes les bourgades de la confédération ; il leur transmet le message du gouverneur, ajoutant "qu'il (le gouverneur) était un homme incapable de manquer à sa parole, ni de tromper contre le droit des gens". (Rochemonteix, III, 613.)

M. de Denonville a écrit un journal de son expédition, envoyé en France en octobre 1687, lequel se trouve au tome IX de la *Correspondance générale*, pp. 112 et suivantes.² Il n'y dit pas un mot de la supercherie pratiquée au fort de Frontenac. On y lit cependant : "Ainsy tout l'esté dernier se passa en négociations³ qu'ils conclurent par une résolution qui fut prise *qu'eux et nous* nous assemblerions à Cataracouy pour prendre des mesures pour parvenir à une paix générale." (p. 163.)

M. de Denonville continue : "Sur le soir (25 juin, au-dessus des rapides) nous eumes avis de Cataracouy par un canot envoyé de M. l'Intendant, qu'il avait arrestez tous les sauvages pour empescher qu'aucun d'eux ne portast aux ennemis des nouvelles de notre marche et qu'il y avait engagé les sauvages estant à Otoniata de l'aller trouver à Cataracouy où ils seront arrestez ainsy que les autres. . . .

"M. l'Intendant arriva à ce camp (à la Galette) revenant de Cataracouy . . . ; il nous apprit la manière dont il avait arrêté tous les Sauvages iroquois des environs du fort qui se trouvèrent au nombre de six vingt dont il y a trente hommes, le reste femmes et enfants. . . .

"Le 29 juin, nous eumes la joye de voir arriver le R. P. de Lamberville de la Compagnie de Jésus, missionnaire au village des Onontaguez,

¹ La guerre venait d'éclater entre la France et l'Angleterre.

² Ce volume n'est arrivé aux Archives du Canada qu'en 1896. Une copie de ce journal existe aux Archives de Québec depuis nombre d'années. Marshall en a publié une traduction dans ses *Historical Writings*, p. 144, et on la trouve aussi au tome IX des *N. Y. Col. Documents*, p. 358.

³ Par l'entremise du père Jean de Lamberville.

que j'avois envoyé querir scus prétexte d'améner les considérables des Iroquois pour négocier avec eux sur le moyen de pacifier nos différends." (*Cor. gén.*, IX, 174.)

Enfin, M. de Denonville relate l'expédition du sieur Péré, lequel, assisté d'un détachement de quarante Canadiens sous le commandement de Repentigny et de Portneuf, tomba à l'improviste sur les villages iroquois situés au nord du lac Ontario, et il informe le ministre qu'il a pris dix-huit hommes et soixante-deux femmes et enfants, "formant en tout cinquante et un bons hommes et cent cinquante femmes et enfans". (*Ibid.*, 176-179.)

Le P. de Lamberville dit qu'il trouva deux $\frac{1}{2}$ cents prisonniers, tant hommes que femmes et enfants. Ils se recrièrent, contre le traitement qu'on leur faisait subir et quelques-uns, qui avaient été en France, disaient qu'ils réclameraient justice et protection.

Le 8 mars 1688, le roi écrit à M. de Denonville : "Sa Majesté a envoyé les Iroquois que vous avez fait passer en France sur les galères, où j'ay donné les ordres nécessaires pour qu'ils ne manquent de rien, et il faut que *dans la continuation de cette guerre*, vous fassiez en sorte de faire le plus grand nombre de prisonniers que vous pourrez, estant certain que ces gens, qui sont vigoureux et accoutumés à la peine, peuvent servir sur les galères de Sa Majesté." (*Col. de M.*, I, 418.)

La même année, 1688, le ministre écrit à l'intendant des galères, à Marseille : "Le Roy a eu égard à ce qui luy a esté représenté que ces Iroquois ont besoing d'une nourriture plus forte que celle d'ordinaire, et Sa Majesté veut bien que vous les fassiez traiter de mesme que les nègres, du Sénégal." (*Ibid.*, 426.)

Ces documents que j'ai déjà presque tous indiqués ailleurs,¹ prouvent simplement que la cour de France savait que le Canada avait déporté des Iroquois aux galères de France, mais rien ne montre qu'elle connût la ruse et la fraude commises au fort Frontenac.

A en juger par ces documents, l'on pourrait supposer que la cour de France avait raison de croire que les Iroquois expédiés par M. de Denonville étaient des prisonniers de guerre, et c'est aussi l'opinion de Parkman qui ne fait pas même mention de quelques-uns des documents cités plus bas. (*Frontenac*, éd. 1893, p. 140.)

Dès le 27 février 1688, Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York demandait au marquis la remise des Iroquois prisonniers aux galères de France (*Cor. gén.*, X, 52). Le 24 septembre 1689, M. de Denonville écrivait que l'envoi des prisonniers en France avait beaucoup contribué à irriter les Iroquois contre les Français (*Ibid.*, 331). Il parlait en connaissance de cause, puisqu'il avait sous ses yeux le massacre de Lachine et tous les ravages des Iroquois sur tout le gouvernement de Montréal. Il est probable que la cour de France connaissait toutes les particularités

¹ *Lake St. Louis*, p. 116.

de l'expédition de M. de Denonville à l'automne de 1687, après le retour des vaisseaux qui portaient les prisonniers iroquois, car dès leur arrestation ils avaient annoncé qu'ils en appelleraient au roi. Mais auparavant, en 1687 et même 1686, ignorait-elle entièrement ce qui se passait ou se projetait au Canada ? Sa conduite et ses instructions au gouverneur ne la rendirent-elles pas en quelque sorte complice de son crime ?

La *Correspondance générale* que je viens de parcourir est plus précise et plus concluante.¹

Le 31 juillet 1684, le roi écrit à M. de La Barre, le prédécesseur de M. de Denonville : " Je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire (des Iroquois) le plus grand nombre de prisonniers de guerre et que vous les fassiez embarquer par toutes les occasions qui se présenteront pour les faire passer en France sur les galères." (*Cor. gén.*, VI, 444.)²

L'intendant de Meulles écrit au ministre le 28 septembre 1685 : " M. de Denonville se met en estat de porter la guerre aux Iroquois en l'année 1687 et pour cet effet il prend ses précautions de bonne heure." (*Cor. gén.*, VII, 159.)

Le 12 novembre 1685, M. de Denonville envoie un mémoire au roi " concernant l'état présent du Canada, et les mesures que l'on doit prendre pour la seureté du pays ", dans lequel il représente qu'il faut exterminer les Iroquois ; qu'il est impossible de se fier à leur parole ; qu'il faut renforcer le fort Frontenac et en construire un autre au détroit du lac Erié ; qu'il est indispensable que les Illinois et les alliés des Pays d'en haut se joignent aux Français ; qu'il ne peut, avant l'été prochain, en aviser le chevalier de Tonty, représentant La Salle au fort Saint-Louis-des-Illinois, ni La Durantaye ou du Lhut, qui sont aussi à l'ouest ; que la guerre ne doit être déclarée que lorsque tout sera prêt, et qu'il s'y prépare secrètement, sans éveiller les soupçons des Iroquois.³

Le 8 mai 1686, M. de Denonville insiste auprès du ministre sur la nécessité de fortifier Niagara. (*N. Y. Col. Doc.*, IX, 289.)

Le tome VIII de la *Correspondance générale*, pages 66 et suivantes, contient un " extrait " (non pas une simple analyse) " des réponses aux lettres reçues du Canada pendant la présente année 1686 ". Il porte la date du 20 mai 1686, et ces réponses ont dû être reçues par M. de Denonville le plus tard par les derniers vaisseaux, à l'automne de la même année.

¹ Elle a été presque entièrement traduite en anglais et publiée aux tomes III et IX des *N. Y. Colonial Documents*.

² Ce fut sans doute à la suite de ces instructions que, bien avant le coup de Cataracouy, on avait expédié des prisonniers iroquois aux galères de France. (*Col. de M^{ss}*, I, 391, 394.)

³ Ce mémoire se trouve aux Archives du Canada et dans les *N. Y. Colonial Documents*, p. 280. Un extrait en a été publié par Margry, vol. V, p. 8, et aussi dans la *Col. de M^{ss}*, t. I, p. 348.

On y lit : “ A M. de Denonville :

“ Sa Majesté ¹ a veu le mémoire ² qu'il a envoyé concernant l'état présent du Canada, et les mesures que l'on peut prendre pour la seureté du pays. Elle l'a trouvé très utile et très sensé. . . (*Ibid.*, 69.)

“ En cas qu'il ne puisse se dispenser de faire la guerre aux Iroquois, il la commencera apparemment par ce poste (Cataracouy) qui luy fournit par sa situation un moyen de la terminer bientost, veu que les Iroquois passent à portée de ce fort en revenant de leurs chasses. Il peut aisément prendre une conjoncture favorable pour les attaquer au dépourveu ainsy qu'ils ont fait plusieurs fois aux François.

“ Sa Majesté se remet à luy de faire sur ce sujet ce qu'il estimera de plus convenable en observant ce qui luy a esté expliqué, qu'il faut, par rapport au bien de la colonie, éviter la guerre autant qu'il sera possible avec seureté, et en maintenant les Iroquois dans la crainte qu'ils doivent avoir des François, mais que s'il faut la faire, il est nécessaire de prendre de bonnes mesures *pour exterminer promptement cette nation* et éviter de tirer la guerre en longueur.” ³ (*Ibid.*, 73, 74.)

Le 12 juin 1686, M. de Denonville écrit au ministre : “ La seule chose que je croy pouvoir faire à présent est de chercher à temporiser et tirer en longueur tant du mieux qu'il se pourra, cherchant à négocier jusques à l'an prochain, dans l'espérance que peut-estre les Illinois que *j'ay envoyé avertir* voudront bien s'assembler et s'approcher de l'ennemy par le lac Erié.” ⁴ (Margry, V, 13.)

Le 8 novembre 1686, M. de Denonville envoie à la cour un mémoire ⁵ (“ joint à la lettre du 8 novembre 1686 ”) “ sur l'estat présent des affaires du Canada et des necesitez de faire la guerre l'an prochain aux Iroquois ”. Ce mémoire a dû partir par les derniers vaisseaux, et être reçu à Paris la même année.⁶ On le trouve parmi les papiers de l'année. M. de Denonville y dit : “ Le père de Lamberville s'en est retourné avec ordre de moi de convoquer toutes les nations iroquoises pour parler de nos affaires au printemps prochain à Cataracouy. Je suis persuadé qu'il n'y en viendra

¹ Louis XIV régnait et M. le marquis de Seignelay était ministre de la marine chargé de la direction des affaires coloniales. La France était alors à l'apogée de sa puissance.

² Sans doute le mémoire du 12 novembre 1685.

³ Le texte complet de ces réponses doit faire partie de la série B qui reste à copier. L'“ extrait ” n'est pas dans les *N. Y. Colonial Documents*, non plus que dans Margry ni Parkman.

⁴ La Potherie, *presqu'un contemporain*, t. II, p. 188, dit qu'en 1686 M. de Denonville fit avertir tous les alliés des Pays d'en haut de se joindre à lui contre les Iroquois. M^{gr} de Saint-Vallier, p. 240, constate le même fait. Il ajoute, p. 241, que “ tous les préparatifs de guerre furent faits dans le plus grand secret, et cependant on amusait les Iroquois par diverses négociations. . . . Tout étant prest, on publia la guerre dans Québec avec des solemnitez extraordinaires ”.

⁵ Ce mémoire a été traduit et publié dans les *N. Y. Colonial Documents*.

⁶ La traversée de l'Atlantique durait de quarante à soixante jours.

guières; mais mon dessein principal est d'y attirer,—le père jésuite restant seul, car dès cette année, il doit renvoyer son frère le cadet,¹ afin qu'il aye moins de peine à se retirer luy seul. Ce pauvre père ne scait rien cependant de nos desseins." (*Cor. gén.*, VIII, 172.)

Puis il conclut : " Il ne vous en faut pas davantage, M^{sr}, pour vous persuader qu'il n'y a plus à balancer et que l'on doit compter la colonie perdue si l'on ne fait pas la guerre l'an prochain. . . .

" La copie que je vous envoie des ordres que j'ay donnés pour nostre entreprise de l'an prochain, vous rendra compte de toutes les mesures que j'ay prises pour faire réussir nos desseins." (*Ibid.*, 173, 174.)

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrit encore au ministre : " Ayant la guerre, comme il sera impossible de l'éviter, il faut s'étudier et s'appliquer à resserrer les habitans, ce qui ne se fera pas sans de grandes peines et ce qu'on n'ose entreprendre, que la guerre ne soit commencée." (*Cor. Gén.*, VIII, 200.)

Si M. de Denonville a pu garder le secret de son entreprise dans l'ancien gouvernement du Canada, il ne fut pas aussi heureux dans les Pays d'en haut. Après avoir informé le ministre, le 12 novembre 1685, qu'il ne pouvait aviser Tonty, La Durantaye et du Lhut avant l'été suivant, il rencontra un hardi voyageur, François Lenoir dit Rolland, propriétaire du fort Rolland, à Lachine, qui se chargea de porter ses dépêches aux postes de l'Ouest. Il était accompagné de Paul Bouchard dit Dorval, traiteur du Bout-de-l'Isle (*Lake St. Louis*, 212). Le texte de cette dépêche ne se trouve pas aux Archives; mais Tonty lui-même nous en donne la teneur. Le 13 avril 1686, rendant compte de son voyage aux bouches du Mississipi, à la recherche de Cavalier de La Salle, Tonty raconte que, le 27 février, il visita le village des Illinois, " leur ayant fait quelques présents pour les inviter à marcher en guerre contre les Iroquois l'année prochaine, quand les François du Canada partiront en guerre contre la dite nation, selon ce que m'a écrit M. le marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Canada ". (*Margry*, III, 556, 560.)

Dans une lettre écrite à Montréal le 24 août 1686, à Cobart de Villermont en France, Tonty relate comment cette décision lui était parvenue. Il se rendit au poste de Michilimaquinak, le 15 janvier 1686, à la recherche du sieur Rolan, " qui me portait la lettre de M. le Marquis ". Il ajoute : " Je pars demain pour aller aux Illinois, afin de conduire cette nation contre les Iroquois, selon les ordres de M. le marquis. Je marcheray avec eux, et c'est un voyage de trois cents lieues par terre, dont dépend ma fortune, si Dieu m'y fait la grâce de réussir et de bien secourir les François, qui marcheront contre cette nation barbare le printemps prochain." (*Margry*, III, 560, 562.)

M. de Denonville ne fait pas mention de ces ordres dans ses dépêches; ceux qu'il indique dans son mémoire du 8 novembre 1686, sont du 6 juin

¹ Jacques de Lamberville, S.J.

1686, et ont été transmis, l'un à La Durantaye et l'autre à Greysolon du Lhut, par le sieur Juchereau, leur commandant de fortifier deux postes, l'un au détroit du lac Erié et l'autre au portage de Toronto. Le père Enjalran, alors à Montréal, devra leur porter ses dernières instructions. Elles leur furent transmises, probablement par Tonty, dans un mémoire daté du 26 août 1686 et intitulé : *Mémoire instructif des mesures que j'ai prises pour la guerre résolue contre les Iroquois au printemps de l'année prochaine (1687) pour M.M. de Tonty, La Durantaye et du Lhut, chargés de rassembler les François qui sont dans les bois pour marcher avec les Sauvages amis qui se pourront ramasser.* Ce mémoire manque à nos archives, ainsi que la proclamation du 8 septembre 1686 aux commandants des postes, traiteurs et Sauvages alliés. M. Richard a eu l'obligeance de me fournir ce résumé. Ces documents sont à la collection Moreau Saint-Méry. (Série F. 3, vol. I.)

On voit par "l'extrait" de réponses, cité plus haut, que le roi permit au gouverneur de fortifier deux postes, à Niagara et au Détroit, "cependant qu'il observe de ne pas s'engager en de grandes dépenses". (*Cor. gén.*, VIII, 76.) Ce fut sans doute pour cette raison, qu'il abandonna son projet de fortifier Toronto. (*Cor. gén.*, IX, 42.)

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrit au ministre : "J'envoie à M^r un mémoire particulier de l'estat des affaires et de ce que je crois nécessaire pour la guerre et pour la seureté du pays." (*Cor. gén.*, VIII, 200.)

Le 16 novembre 1686, M. de Champigny écrit au ministre : "Monsieur le marquis de Denonville vous envoie, Monseigneur, un mémoire des raisons indispensables qu'il a de faire la guerre aux Iroquois l'année prochaine."¹ (*Cor. gén.*, VIII, 326.)

Evidemment, c'est du mémoire du 8 novembre 1686 que parlent ces deux lettres.

Le 30 mars 1687, le roi envoie à MM. de Denonville et de Champigny une dépêche dont le texte n'est pas dans la *Correspondance générale*, aux Archives du Canada, pour la raison expliquée plus haut.² Les *N. Y. Colonial Documents* en ont publié des extraits, dont je détache les passages suivants : "His Majesty has approved the conduct observed by said Sieur de Denonville towards the Iroquois, and the measures he has commenced adopting in order to place himself in a position to wage war against them with advantage. . . ."

"His Majesty has approved of Sieur de Denonville's calling the Iroquois nations at Cataracouy, so as to effect the withdrawal of Father Lamberville, and in case this has not been accomplished, it is necessary to

¹ Des extraits en sont publiés dans la *Col. de M^{ss}*, vol. I, p. 271.

² Les Archives de Québec paraissent en avoir des extraits. Premier rapport de M. Langelier, p. 75 ; *Col. de M^{ss}*, I, 394.

adopt measures to prevent his remaining exposed to the fury of the Savages. . . .¹

“His Majesty has seen the memoir sent by the said Sieur de Denonville respecting the measures he has adopted, and the orders he has issued, for the next campaign, of which He has approved, and doubts not but success commensurate to his expectations will follow. . . . He expects to learn, at the close of this year, the entire destruction of the greatest part of those Savages. And as a number of prisoners may be made, who His Majesty thinks can be employed in the galleys, He desires him to manage so as to retain them until there be vessels going to France. Any who will have been captured before the sailing of those vessels can even be sent by the return of His Majesty's ships which will convey the troops.” (*N. Y. Col. Doc.*, IX, 322, 323, 324.)

Le 8 juin 1687, quelques jours avant son départ pour Cataracouy, M. de Denonville écrit au ministre qu'il a reçu les dépêches du 30 mars 1687, que les troupes sont arrivées de France, et qu'il s'occupe de l'organisation de l'expédition. “Je me suis avancé,” continue-t-il, “pour disposer tout pour nostre marche et pour diligenter les réponses que j'attendais des Iroquois par les pères de Lamberville ; le cadet est arrivé seul avec des lettres de son frère aîné. . . . Tout cela me fait craindre que le pauvre père n'ayt de la peine à se retirer d'entre les mains de ces barbares, ce qui m'inquiete fort.” (*Cor. gén.*, IX, 32.)

Parlant d'un manifeste au peuple, où il expose les motifs qui l'ont engagé à faire la guerre, il dit qu'il n'a été publié, avec le mandement ecclésiastique qui l'accompagnait, “que dans le temps qu'il a fallu assembler tout le monde. . . . Je suis bien aise de ne rien faire dont vous n'avez connaissance, soit après l'avoir fait ou avant de le faire. (*Ibid.*, 32.). . . Par les dernières lettres que j'ay eu l'honneur de vous escrire le mois de novembre de l'année dernière, je vous ay rendu un compte assez exact des affaires du pays.” (*Ibid.*, 33.)

Plus loin il ajoute : “J'ai toujours publié que je n'allois qu'à l'assemblée générale projetée à Cataracouy, où je ne voulois pas être insulté, ny moqué. J'ai toujours tenu ce discours jusque au temps de la marche, que j'ai cru devoir publié le manifeste accompagné du mandement.” (*Ibid.*, 36.)

Il faut bien observer que dans cette dépêche comme dans les autres, il ne dit pas un mot d'un festin à donner aux Iroquois à Cataracouy. Il informe cependant la cour qu'il a convoqué ces sauvages pour conclure une paix générale, et l'on savait à la cour que le règlement de ces affaires était toujours couronné d'un festin. Un petit nombre prit l'invitation au sérieux, car le gouverneur Dongan ne cessa de leur crier durant l'hiver de 1687 que c'était un piège. C'était le rapport que plusieurs

¹ Cette recommandation à l'égard du père Lamberville a évidemment trait au mémoire du 8 novembre 1686, qui est approuvé dans cette dépêche.

Français lui avaient fait, entre autres Berthé de Chailly. (Rochemonteix, III, 615 ; *Cor. gén.*, VII, 18.)

Le 16 juillet 1687, M. de Champigny écrit au ministre que l'armée partit de Montréal le 11 juin sous M. de Denonville et qu'il l'accompagna pendant trois jours ; puis il prit les devants soutenu d'une escorte de trente hommes et se rendit droit au fort Frontenac, où il y avait une forte garnison sous le commandement de d'Orvilliers.¹ "Pendant que j'y estois," dit-il, "on y areta un bon nombre de Sauvages iroquois qui étoient aux environs, crainte qu'ils donnassent avis de la marche *et pour affoiblir d'autant nos ennemis.*" (*Cor. gén.*, IX, 53.)

M. de Champigny ne resta au fort que deux jours, puis il repartit pour Québec où il voulait arriver avant le départ des vaisseaux du roi, qui avaient transporté les troupes.

En descendant, il rencontra M. de Denonville à la Galette, à 25 lieues au-dessous de Cataracouy ; mais il ne raconte pas ce qu'il lui rapporta. (*Ibid.*, 54.)

Puis il continue : "Je receus hier une lettre de M. de Denonville de Cataracouy du 3 de ce mois qui me donne avis qu'il m'envoie cinquante Iroquois pris proche ce lieu-là, pour les faire passer en France dans les navires du Roy conformément à vos ordres.....(*Ibid.*, 56.)

"Nous avons d'autant plus de sujet d'espérer un heureux succès de cette entreprise que jusqu'à présent les Iroquois ne nous ont pas paru en être avertis, la demeure du P. Lamberville avec eux leur ayant osté tout soupçon." (*Ibid.*, 58.)

Le 25 août 1687, M. de Denonville écrit au ministre : "Vous m'avez ordonné de vous envoyer les prisonniers que nous ferions." Il ajoute qu'il n'a pu envoyer que ceux pris à Cataracouy. (*Cor. gén.*, IX, 99.)

En examinant cette page d'histoire, je passe sous silence les exploits de M. de Denonville et de son armée aux villages des Iroquois situés au sud du lac Ontario, après le départ de Cataracouy, comme étant peut-être permis par le droit de la guerre tel qu'il était compris à cette époque en Amérique.

Il est impossible de lire ces pages de la correspondance officielle, sans arriver à la triste conclusion que le coup de Cataracouy, conçu par le marquis de Denonville et exécuté par lui-même, ou d'après ses ordres, a reçu une sorte de sanction préalable de la part de la cour de France, non pas dans tous ses détails, mais dans ses principaux traits et ses résultats. M. de Denonville, dans ses lettres et ses mémoires, ne parle pas de festin, il est vrai ; cette idée, probablement, ne lui est venue que plus tard, lorsque M. de Champigny partit pour Cataracouy avec ses soldats, comme étant le plus sûr moyen d'attirer les Sauvages au rendez-vous donné par le P. Lamberville ; il craint même qu'ils ne s'y rendront qu'en petit nombre.

¹ M. de Denonville écrit au ministre le 6 novembre 1687 qu'il "a fait faire des murailles à Cataracouy". (*Cor. gén.*, IX, 8.)

Il représente au ministre qu'il a convoqué, par l'entremise de ce missionnaire en qui elles avaient une confiance illimitée, "toutes les nations iroquoises pour parler de nos affaires au printemps prochain à Cataracouy"; que son but principal "est de les attirer". Était-ce pour "conclure une paix générale", ainsi qu'il le dit au P. Lamberville et le répète dans son journal du mois d'octobre 1687 et d'autres documents? Non, c'était pour les anéantir. Il ne cesse de dire au ministre qu'il faut faire la guerre l'an prochain; mais c'était son secret et celui de ses supérieurs et de ses intendants et commandants. Le pauvre P. Lamberville lui-même ne connaît rien "de nos desseins"; il refuserait en effet d'être l'instrument coupable du gouverneur. Il a fait renvoyer son plus jeune frère afin de ménager son salut. Cependant, les événements subséquents ont démontré qu'il ne s'enfuit pas et qu'il faillit être rôti tout vif. Ce ne fut qu'à la grande estime dont il jouissait auprès de ces sauvages qu'il dût la vie. Bien plus humains que les Européens civilisés, ils se contentèrent de le chasser de leurs villages, sans lui faire de mal.

Et puis la cour de France, qui, sans être généreuse à l'égard des perfides Iroquois, pouvait au moins être juste, approuve le mémoire du gouverneur à temps pour qu'il sache à quoi s'en tenir sur ses intentions, avant de s'aventurer dans cette expédition, aussi gauchement exécutée que mal conçue. Elle lui en laisse les détails, mais il devra "prendre une conjoncture favorable pour les attaquer au dépourvu". Sa Majesté, au lieu de lui défendre de tourner une réunion de paix en un acte de guerre, au mépris non seulement du droit des gens mais aussi des coutumes de ces barbares, déclare qu'elle "se remet à luy de faire sur ce sujet ce qu'il estimera de plus convenable". Puis elle conclut qu'il "est nécessaire de prendre de bonnes mesures pour exterminer promptement cette nation".¹

Ce fut probablement en recevant ces instructions, que M. de Denonville et M. de Champigny eurent l'idée d'un festin, ne doutant pas que ce plan réussirait mieux. Le sort des prisonniers n'était pas laissé à son choix; ses instructions, souvent répétées, étaient de les envoyer aux galères de France; et il nous dit qu'il les a exactement suivies. Ce ne fut que lorsqu'ils pourraient lui être utiles, qu'il garda quelques prisonniers au pays. (*Cor. gén.*, IX, 100.)

Ces propositions de paix, cette "assemblée générale", pour me servir de l'expression de M. de Denonville, n'avaient rien que de naturel, car la guerre entre les Iroquois et les Français, sauf quelques attaques contre les Illinois et les Miamis, leurs alliés, sur quelques points éloignés des

¹ Sir James Le Moine est d'avis que parmi les plus tristes tragédies de l'histoire sont : la dispersion projetée des habitants de la Nouvelle-York, 1689, le massacre de Glencoe, 1692, et la dispersion des Acadiens, 1755. (*Mém. Soc. roy.*, IV, 71.) Deux de ces exemples ont quelque ressemblance avec le coup de Cataracouy, 1687, savoir : le massacre de Glencoe et la dispersion des Acadiens, parce qu'ils furent aussi le résultat du dol et de la fraude. La trahison de Cataracouy est encore plus odieuse puisqu'elle fut commise en pleine paix.

Pays d'en haut, n'était pas commencée. Aucun acte d'hostilité ne fut commis dans les limites du gouvernement du Canada proprement dit, avant la fin de l'été de 1687, après le fameux coup de Cataracouy. M. de Denonville ne cesse de répéter qu'il ne commencera la guerre contre les Iroquois qu'en 1687. Il la commença par un crime. Le résultat fut une guerre atroce de dix ans, le massacre de centaines de soldats et d'habitants, la destruction de presque toutes les paroisses de l'île de Montréal et des environs. Pour comble de malheurs, la guerre éclata sur ces entrefaites entre la France et l'Angleterre, au sujet de l'invasion de l'Angleterre par le prince Guillaume d'Orange. Dès le 14 juillet 1689, la nouvelle en était répandue dans toute l'Amérique. Les Iroquois, alliés des Anglais, munis d'armes et de munitions, devinrent plus audacieux. Bref, à l'automne de 1689, tout, sans excepter l'honneur, paraissait perdu dans la colonie de la Nouvelle-France, qui, était devenue l'objet du mépris même des Sauvages, ses alliés. Son sauveur fut le comte de Frontenac. En 1693, il était proclamé "père du peuple, conservateur de la patrie". (*Cor. Gén.*, XII, 411.)

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SUPIRE